

Bonjour à tous

Afin de partager avec tous des informations concernant les réformes dans le domaine des études de santé, les nouveautés et l'avancée de ses projets, l'institution Avicenne a lancé une NEWSLETTER.

**Au programme de cette lettre :**

**Les réformes des études de santé, (études MMOP : médecine, maïeutique odontologie, pharmacie)**

**1.POINT SUR LA REFORME DE LA PACES**

---

## **1.LE POINT SUR LA REFORME DE LA PACES**

**Le Ministère de la santé a confirmé la suppression du *numerus clausus*, qui a été voté le 19 mars a l'assemblée, son remplacement par un « numerus apertus », le fait que la réforme sera applicable aux étudiants qui obtiendront le baccalauréat en juin 2020 et passeront le concours en 2021, l'absence de redoublement en « portail santé », l'accès en DFGS 2 via une sélection, la diversification des accès aux études MMOP.**

**Le calendrier est serré : le projet de loi - qui porte également sur l'organisation du système de santé - est examiné au Parlement depuis le 12 mars 2019 et doit être amendé et voté avant juillet 2019 (début des vacances parlementaires), il faudra ensuite publier les décrets d'application, les universités ayant ensuite à les traduire dans leurs pratiques pour la rentrée universitaire 2020 (concernant les étudiants qui passeront leur bac en juin 2020 et se présenteront à l'examen d'admission pour l'entrée en deuxième année (DFGS 2) en 2021.**

### **Deux voies d'accessibilité sont prévues pour les études de santé : (études MMOP)**

**Le rapport qui sert de base à l'élaboration du texte de loi prévoit que l'admission pour préparer le DFGS 2 (diplôme général de formation en santé deuxième année) en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique, sera liée à la « validation d'un parcours de formation antérieur dans l'enseignement supérieur et à la réussite à des épreuves, qui sont déterminées par décret en Conseil d'Etat », et qu'il y aurait deux voies d'accès :**

- **Via le « portail santé » (60% des places de deuxième année) mis en place par les Facultés de médecine**
- **Via une année de licence d'autres facultés avec mineure santé (40% des places de deuxième année) :** seraient développées des mineures santé dans d'autres licences, en biologie, droit, économie ... permettant, à partir de la deuxième année, de rejoindre les études médicales par une « passerelle »

L'AENF (association nationale des étudiants en médecine de France) est favorable à ces quotas 60%/40% pour éviter que le portail santé ne soit simplement une « PACES déguisée »

Les Doyens des Facultés soulignent pour leur part qu'il leur sera très difficile de mettre en place une licence et plaident pour que tous les étudiants passent par la première année « portail santé », sans redoublement possible, et obtiennent une équivalence pour entrer dans une autre licence avec mineure santé en 2ème année s'ils sont admissibles mais échouent à l'admission en DFGS 2, leur permettant un retour vers la Faculté de médecine en deuxième ou troisième année.

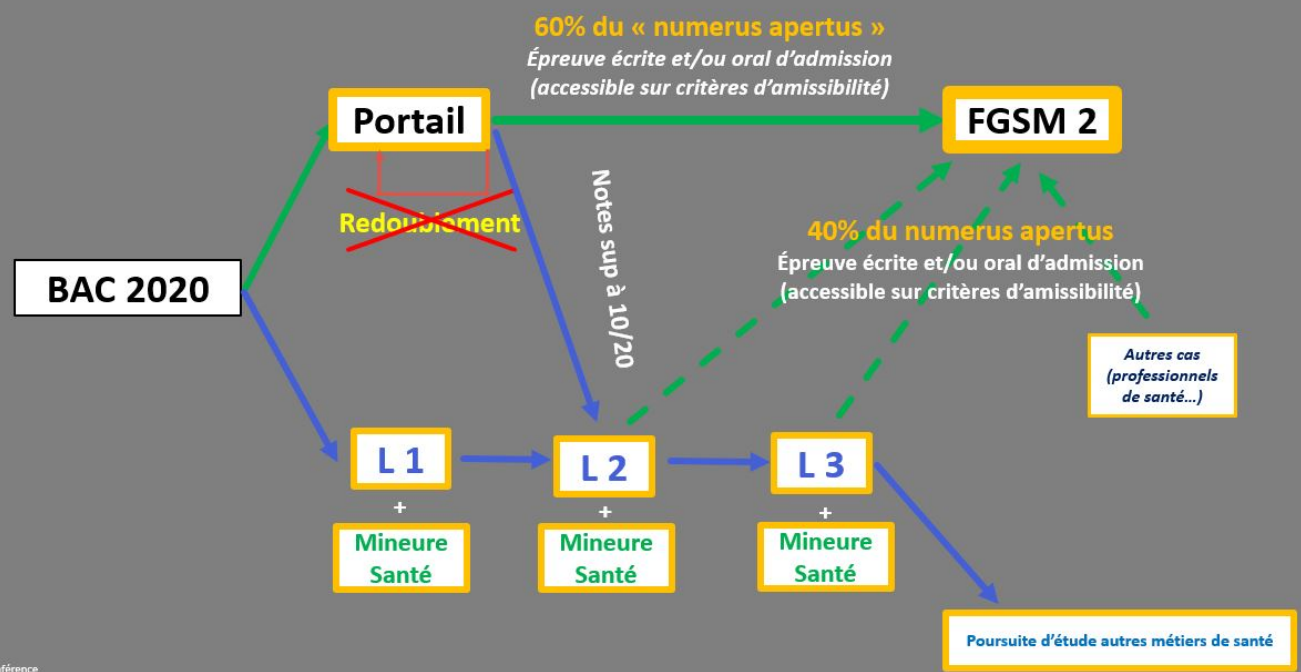
## Les modalités de sélection sont revues

### Remplacement du « numerus clausus » par un « numerus apertus »

Le numerus clausus fonctionne comme un nombre plafond de places en deuxième année. Ce numerus clausus, instauré en 1971 est fixé au niveau national. Sa suppression vient d'être votée. Après la réforme « *Les capacités d'accueil des formations en deuxième et troisième année de premier cycle sont déterminées par les universités* », cadre le texte de loi. Chaque université prendra ainsi en compte les « *objectifs d'admission en première année du deuxième cycle de ces formations* », c'est-à-dire les capacités de formation et les besoins du territoire. **Le numerus clausus sera donc remplacé par un nombre plancher – un *numerus apertus* – c'est-à-dire un nombre minimal de places, fixé d'année en année** et que les Universités pourront moduler à la hausse. Il sera donc **géré au niveau régional**. Le nombre de places pour ces filières serait précisé dès l'inscription dans Parcoursup pour chaque Faculté

Les modalités d'entrée en DFGS2 resteraient sélectives mais évolueraient vers moins d'épreuves basées sur des qcm et prévoiraient un oral d'admission pour les deux voies.

## La réforme du « Portail Santé » : à partir de la rentrée 2020



### La voie « portail santé » : 60 % des places du « numerus apertus »

L'inscription en « portail santé » à la Faculté de médecine se fait via parcours sup, comme pour la PACES actuelle. Il faudra ensuite réunir en fin de semestre 2 les conditions d'admissibilité à présenter les épreuves d'entrée en DFGS2, puis réussir les épreuves d'admission (pas de redoublement possible de l'année).

Ces dispositions ne sont pas encore votées.

#### *L'admissibilité :*

Les étudiants, pour pouvoir être candidats à l'admission en DFGS 2, devraient réunir les conditions d'admissibilité suivantes :

- validation de 60 crédits ECTS en première session
- des critères d'admissibilité supplémentaires, comme avoir une moyenne supérieure à un seuil fixé par l'université (c'est là que s'opèrera notamment la sélection)

#### *Les épreuves d'admission :*

Les épreuves d'admission ne sont pas encore définies : **épreuve écrite et/ou orale** à laquelle ne sont convoqués que les étudiants rassemblant les critères d'admissibilité . 60% des places du numerus apertus ouvertes pour eux.

**En cas de réussite :** passage en DGFS 2, en cas d'échec : ils se réorientent et s'ils veulent peuvent intégrer une licence avec mineure santé pour retenter leur chance ultérieurement. Selon les accords passés avec les universités ils passeraient en L2 directement dans certaines licences avec mineure santé.

#### **Quelle est la différence avec la PACES ?**

- le « portail santé » ne serait plus que l'une des voies d'accès aux études MMOP et seulement pour 60% du numerus apertus contrairement à la PACES qui est quasiment la seule voie.
- Le redoublement d'une année, même validée par l'obtention de 60 ECTS, n'est pas possible
- Les contenus pédagogiques seront diversifiés pour préparer à une poursuite d'études dans divers domaines en cas d'échec à l'admission.

(Ce point est sujet à de fortes discussions notamment sur l'ampleur de la diversification des contenus pédagogiques)

- La pédagogie et la docimologie (manière de contrôler et de noter les acquis), pour être admis en deuxième année d'étude MMOP devraient être repensées.

#### **Quelques remarques à propos des licences avec « mineure santé » :**

- En cas d'échec à l'entrée en DFGS 2 MMOP, mais de validation de l'année, obtention d'une équivalence de 60 ECTS pour accéder à une L2 avec mineure santé (et possibilité d'une 2ème tentative pour intégrer une filière MMOP) par accords entre Faculté de médecine et universités proposant des licences avec mineures santé.

- Les « mineures santé » proposées dans les licences permettant l'accès aux études MMOP pourraient se suivre sous forme de cours en ligne. A l'extrême cela permettrait d'envisager l'ouverture d'une voie licence non spécifique + mineure santé afin de diversifier au maximum les profils (exemple licence d'histoire + mineure santé). *Sur ce point qui ne fait pas consensus, mieux vaut attendre le vote de la loi et les décrets d'application pour s'avancer.*

### La deuxième voie d'accès via une licence avec mineure santé : 40 % du « numerus apertus »

Les étudiants inscrits en licence avec mineure santé, pour pouvoir être candidats à l'admission en deuxième année, devraient réunir les conditions d'admissibilité suivantes :

- **validation de 60 crédits ECTS** en un an **dont tous les crédits de la mineure santé**
- **n'avoir redoublé aucune année de licence**
- **critères d'admissibilité supplémentaires**, par exemple avoir validé l'année de licence en première session, avoir plus de 12 de moyenne et/ou un examen du dossier selon certains critères pré-établis par les universités et connus des étudiants

Les étudiants réunissant les critères d'admissibilité sont convoqués aux épreuves d'admission : épreuve **écrite et/ou orale** à laquelle ne sont convoqués que les étudiants rassemblant ces critères d'admissibilité.

En cas de réussite : ils passent en DGF2, en cas d'échec : ils continuent en L2 peuvent retenter leur chance ultérieurement en L2 ou L3.

### Après l'année DFGS 2 : l'accès à l'année DFGS 3 (fin du premier cycle)

L'accès se fait là encore de manière diversifiée

- **Après validation de la DFGS2 (sans repasser d'épreuves de sélection)**
- **OU en passant des épreuves de sélection**
  - o Pour les étudiants venant d'une autre licence (avec mineure santé)
  - o Pour les étudiants titulaires d'un master (bac+5)
  - o Pour les diplômés d'autres études de santé, avec des exigences d'expérience
  - o Pour les étudiants venant d'un DFGS d'une autre filière

### Des dispositions transitoires pour les étudiants en PACES en 2019 (concours 2020)

Des dispositions « *transitoires* » seront accordées aux jeunes effectuant une PACES à la rentrée 2019. Ainsi ceux échouant à l'issue de l'année se verront octroyer une possibilité de redoublement. « *Une part d'augmentation pour cette seule année du nombre d'étudiants admis en deuxième année de premier cycle sera spécifiquement dédiée à la gestion des redoublants afin de ne pas créer d'inégalités au détriment des étudiants "primants" »*, qui eux seront entrés dans la réforme, précise le rapport à l'origine du texte de loi. En clair : le numerus clausus serait augmenté et un numerus spécifique serait attribué aux doublants. Un autre texte détaillera ces mesures transitoires

-----

## 2.LA REFORME DES ECN ET LA REFONTE DU DEUXIEME CYCLE

Le projet de loi santé, dont l'examen a débuté en commission au Parlement le 12 mars, prévoit la fin des épreuves nationales classantes (ECN) qui interviennent en fin de 6e année (l'internat) et la refonte du second cycle des études médicales. "Certains étudiants font leur choix après les ECN avec très peu d'information sur ce que sont vraiment les différentes spécialités", a expliqué la Ministre Agnès Buzyn. Le but est aussi que « Le deuxième cycle (soit moins) orienté vers la préparation de ces épreuves au détriment de la valorisation des compétences cliniques et relationnelles des étudiants et de leur projet professionnel ».

Initialement cette réforme était prévue pour la rentrée 2019. Les doyens des facultés de médecine, ont obtenu de reculer d'un an l'application de ces deux réformes. En effet les conclusions des groupes de travail plaident notamment pour une réforme en profondeur de l'évaluation, qui demande du temps pour être mise en place Les modalités de répartition des postes ouverts aux étudiants de troisième cycle, les modalités d'affectation des candidats sur ces postes, et les conditions de changement d'orientation seront promulguées par décret.

### Une évaluation sur 3 critères : connaissances, compétences, parcours

*L'accès à l'internat sera conditionné à la réussite « d'épreuves » évaluant d'une part les « compétences et les connaissances » acquises, et d'autre part le « parcours de formation » et le « projet professionnel » de l'étudiant.*

*Trois notes viendraient donc valider le parcours de l'étudiant vers l'internat :*

*Les groupes de travail ont précisé certains éléments ou présenté leurs souhaits dans leurs conclusions :*

- ***Un examen en fin de 5e année sur les acquis (avec re-centration sur des « connaissances socles ») à définir en 3 niveaux (A : connaissances fondamentales, une note minimale devrait être obtenue) B : connaissances essentielles à la pratique mais relevant d'un savoir plus spécialisé ; C : connaissances à maîtriser dans une spécialité. « Les Collèges de spécialités ont été missionnés pour (...) revoir et alléger leurs référentiels » sur cette base (ANEMF) ... avec modification des modalités d'évaluation des connaissances pour sortir du tout QCM :*** Les QCM seraient « enrichis » pour « être plus proche de la réalité » (L'introduction de la vidéo est souhaitée). Des questions à réponse ouverte courte (QROC) seraient prévues « sur des points clefs du programme afin de mieux représenter le raisonnement clinique ». Le test de concordance de script (TCS) ferait son entrée dans la docimologie. Cet exercice permet d'évaluer le raisonnement clinique de l'étudiant et « sa capacité à prendre des décisions pertinentes dans des cas complexes, ou en situation d'incertitude, en les confrontant aux avis d'un panel d'experts », expose la Haute Autorité de la Santé (HAS). Ces modalités d'évaluation sont inspirées de ce qui se fait déjà dans d'autres pays notamment anglo-saxons.
- ***La 6<sup>ème</sup> année sera consacrée à des stages professionnalisants.*** Elle permettra à l'étudiant de "confirmer son projet d'orientation". « L'encadrement et l'évaluation des stages sera renforcé. « La 6e année de professionnalisation permettra l'organisation d'une orientation active et la découverte dans des stages à temps plein des différents types d'exercice », précise la ministre.
- ***Un examen en fin de 6e année, plus orienté sur les aspects cliniques et qui exclurait la note de fin de stage (pour éviter les inégalités), avec par exemple des épreuves en simulation ou ECOS (examen clinique objectif structuré : l'étudiant est confronté à une dizaine de cas clinique avec un patient simulé et un jury interdisciplinaire).***
- ***Une prise en compte du parcours de l'étudiant.*** Sur ce point les discussions sont en cours l'ANEMF notamment insiste pour qu'un dossier « anonyme » puisse être présenté, et que puissent être pris en compte tant des expériences associatives qu'universitaires.

*C'est un euphémisme de dire que cela fait encore débat et que le conditionnel reste de mise à l'heure actuelle sur ces transformations et sur leurs modalités de mise en œuvre.*

---

## 2. RESULTATS PACES d'AVICENNE DU PREMIER SEMESTRE :

### Le Major et un joli taux de réussite !

Les étudiants d'Avicenne représentent 20 % des inscrits de La Faculté Lyon Sud ... mais quels 20 % !!! à eux seuls ils prennent plus de la moitié des places des « civils » au classement. Nous sommes fiers d'eux !!!

**Parmi les 10 premiers classés : 7 étudiants d'Avicenne dont le major** (Esa 1, étudiants des autres prépas et sans prépas : 2)

**Parmi les 100 premiers, 55 étudiants d'Avicenne** (ESA 18, étudiants des autres prépas et sans prépas 27)

Dans les 200 premiers classés (hors ESA) : Avicenne 116, étudiants des autres prépas et sans prépas : 84. (Les ESA représentent 43 étudiants dans les 243 premiers).

---

## 3. POINT INFO ALUMI ET CONFERENCE AVICENNE

### ALUMNI AVICENNE :

Une belle ambiance dans les nombreux évènements organisés par l'Association des anciens d'Avicenne : afterworks, apéros, talks et ateliers ... une diversité de thèmes, des échanges enrichissants ... Bravo et merci à tous ceux qui s'impliquent dans l'organisation !

### Apéros Alumni :

Ils ont eu lieu les 22 janvier et 5 mars au Hopstore : de l'ambiance, de l'ambiance ! et l'occasion de se rencontrer, de se retrouver et de s'amuser !

### Afterworks :

- 12 novembre : un premier Afterwork autour des internes d'Avicenne cours et conférence (spés Anesthésie/Réanimation /Urologie/Gynécologie/Endocrinologie) ... qui nous a donné envie !
- 12 février : Afterwork spés Ophtalmologie/Neurologie/Médecine d'urgence. Une soirée très enrichissante pour tous les étudiants qui ont pu découvrir trois approches différentes de l'externat et de l'internat !
- 20 mars : spés ORL/maxillo/Cardio/HGE



### Talks :

Jeudi 7 mars : ALUMNI Avicenne a lancé son premier TALK SANTE ouvert à tous : médecine générale, urgence et engagement ! Le Dr Olivier Gentillome (médecin généraliste urgentiste) et Dr Agniel (SOS médecin) sont venus nous faire découvrir leur métier passionnant et se sont fait un plaisir de répondre à nos questions.



### Ateliers : l'occasion d'approfondir et de s'entraîner

- 8/10 octobre : Examens cardiovasculaires et pneumo
- 29 octobre : Examen général (interro/pneumo)
- 7 et 14 décembre : exam neuro
- 13 et 15 février : exam abdo

## CONFERENCE AVICENNE

### L'adaptation au nouveau tempo de l'ECNi et à son contenu stratifié est déjà en cours.

La réforme prévoit que les dossiers des étudiants s'évalueront en 6<sup>ème</sup> année sur trois éléments :  
Connaissances + Compétences + Parcours

**Les « ECNi-Like »** (épreuves similaires aux ECNi mais **se focalisant sur les connaissances « socle »**) **constitueraient entre 75 et 80% du Matching.** C'est la raison pour laquelle notre suivi et notre accompagnement doivent intégrer ces éléments au plus tôt. Nous proposerons donc un renforcement des connaissances dès la 3<sup>ème</sup> année afin de pouvoir anticiper une bonne note aux ECNi-Like  
**Conférence Avicenne s'adaptera donc dès maintenant à la réforme du deuxième cycle.**

**Notre volonté est de vous permettre,** en complément de l'entraînement à l'ECNi actuel, **de mieux vous évaluer** et ainsi de mettre toutes les chances de votre côté pour accéder à la ville et la spécialité souhaitées.

### Quels nouveaux dispositifs pour Conférence Avicenne ?

- **Ouverture d'une première salle E.C.O.S. toute équipée, avec une disponibilité maximum,** dès confirmation par le ministère des nouvelles modalités d'évaluation.  
Rappel : les ECOS - Examens Cliniques Objectifs et Structurés- sont des outils d'évaluation basé sur la simulation et permettant d'évaluer le comportement et les compétences professionnelles de manière plus objective
- **Adoption de la logique du contenu stratifié des Collèges,** en estampillant certaines parties d'item en fonction des 3 niveaux (A : connaissances fondamentales essentielles à la pratique \_ B : essentielles mais relevant d'un savoir plus spécialisé \_ C : connaissances à maîtriser dans une spécialité).  
Rappel : les connaissances de niveau C pourraient ne pas être prises en compte dans la note finale\_ Pour être bref ce serait une « coefficientisation » des objectifs de l'ECNi

### Prochaine date pour découvrir CONFERENCE AVICENNE

10 avril 2019 – Conférence sur l'ECG à l'amphithéâtre Sainte Eugénie à 19h15.

Dr Clément BECLE – Cardiologue

[Inscription pour l'année universitaire 2019-2020 pour les D1-D2-D3-D4 à partir du 1er avril 2019](https://coursavicenne.com/inscription_conference.php)  
[https://coursavicenne.com/inscription\\_conference.php](https://coursavicenne.com/inscription_conference.php) .

-----  
Site Avicenne [www.coursavicenne.com](http://www.coursavicenne.com)

Contact Terminales santé, PACES ... [info@coursavicenne.com](mailto:info@coursavicenne.com)

Contact Conférence AVICENNE [info@coursavicenne.com](mailto:info@coursavicenne.com)

Contact Alumni AVICENNE Bastien Agniel, Président Alumni, [bastienagniel@hotmail.fr](mailto:bastienagniel@hotmail.fr)